

D 2-5/2024

Projet de  
déploiement d'une  
seconde station  
d'autopartage

**Nombre de conseillers**

En exercice : 33  
Présents : 25  
Absent : 1  
Excusés-représentés : 7  
Votants : 32

Le Maire, soussignée,  
certifie que la liste des  
délibérations a été  
affichée dans les délais  
légaux.



## Conseil Municipal du 02 juillet 2024

### Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de juillet à 19h04, le Conseil Municipal, convoqué le 26 juin 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire.

**Présents :**

Mme Elisabeth MASSE, Maire,

M. EURIN, Mme LAHOUSTE, Mme FARINEAUX, M. LE NEINDRE, Mme SENECHAL, M. HUYLEBROECK, M. GOVAERT, Mme MARCHAND, M. LOGIER, Mme DURIEUX, M. LESIEUX, Mme YAP (à partir de 19h12), Mme RONCHIADIN, Mme SEGUIN, M. ANDRÉ, M. LEBLANC, M. GARCIA, Mme DUVAUX, Mme BERTHELOT, M. RICHER, M. MERCIER, Mme BRILLOT, Mme LAURENT (jusqu'à 21h01), Mme ATTINAULT.

**Absents ayant donné procuration :**

M. THIBAUT ayant donné procuration à M HUYLEBROECK  
M HARDY ayant donné procuration à M EURIN  
Mme YAP ayant donné procuration à Mme LAHOUSTE (jusqu'à 19h12)  
M. GOSTIJANOVIC ayant donné procuration à Mme MASSE  
Mme HENNEBELLE ayant donné procuration à Mme FARINEAUX  
Mme GONZALEZ RUIZ ayant donné procuration à M LOGIER  
M. CRUCHET ayant donné procuration à Mme SENECHAL  
M. RENOUF ayant donné procuration à M. RICHER  
Mme LAURENT ayant donné procuration à Mme MARCHAND (à partir de 21h01)

**Excusé sans pouvoir :**

M. PARSY

M Cédric ANDRÉ a été élu secrétaire de séance

**Rapport de Madame Joséphine FARINEAUX :**

Dans le cadre des actions mises en place par la collectivité pour accompagner la transition écologique et en lien avec ses objectifs de développement durable en matière de mobilité, la Ville de Saint-André a mis en place en 2023 une première station d'autopartage en centre-ville. Elle souhaite poursuivre les actions en faveur des mobilités alternatives en déployant une seconde station, dans le quartier Sainte-Hélène.

En promouvant une utilisation plus raisonnée de l'automobile via un usage collectif de véhicules moins polluants, l'autopartage permet d'apporter des solutions aux enjeux environnementaux, économiques et sociétaux. Il permet ainsi de :

- Contribuer à la réduction des gaz à effet de serre ;
- Renforcer l'offre de transports en complémentarité avec les modes actifs et les transports en commun ;
- Accompagner les ménages vers une moindre dépendance à l'automobile dans les trajets du quotidien et réduire les coûts individuels liés à l'achat et l'entretien d'un véhicule ;
- Maitriser la place de la voiture individuelle dans l'espace public en offrant des solutions alternatives pour répondre aux problématiques de déplacement et de stationnement ;
- Participer au développement d'un réseau plus large de stations d'autopartage sur la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Il est proposé la création d'une seconde station sur le quartier Sainte-Hélène pour offrir de nouvelles solutions de mobilité, car ce secteur est non desservi par les transports en commun en raison des infrastructures complexes existantes (voies ferrées, hauteur des ouvrages d'art, etc.).

Parmi les critères favorables à l'installation d'une station rue Sainte-Hélène, on note sur ce secteur :

- Une proximité des autres modes de transports (Ville),
- Un emplacement facile d'accès,
- Un emplacement visible directement depuis l'un des axes de circulation majeur du quartier,
- Un niveau de densité suffisant (milieux urbains densément peuplé et utilisé),
- Une pression existante sur le stationnement.

La mise en place de cette station se fera avec la SCIC CITIZ qui bénéficie du label Autopartage de la MEL. Deux véhicules seront mis à disposition sur cette station, un pris en charge par la ville et le second par Lilas Autopartage.

Le coût à charge de la ville pour cette mise en place est 11577.60€ TTC pour un an. La mise en place de la signalétique dédiée sera effectuée par la MEL, après validation de la proposition de création de la station.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A l'unanimité,**

- **APPROUVE** le projet de création d'une seconde station d'autopartage sur le territoire de la Commune de Saint-André ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout acte afférent au projet avec CITIZ ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toute mesure permettant l'exécution de la présente délibération.
- **DIT QUE** cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,



  
Elisabeth MASSE

Le Secrétaire de séance,

  
Cédric ANDRÉ

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le



ID : 059-215905274-20240702-DEL2\_5CM020724-DE